Archives nationales d'Outre-mer : LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR DU SIAF

Monsieur le directeur du Service interministériel des Archives de France,

Lors de la dernière Commission administrative paritaire (CAP) des conservateurs du patrimoine, le 30 mars dernier, vous avez tenu des propos pour le moins surprenants. Alors que les représentants CFDT-Culture relevaient que le directeur des ANOM, lors d'un entretien avec la Cour des comptes, avait tout bonnement dénigré ses collaborateurs et leur travail, ainsi d'ailleurs que ses prédécesseurs – déclarations dont la Cour a tiré des conclusions aussi péremptoires que fausses –, vous avez repris à votre compte certaines de ces déclarations.

Force est donc de vous rappeler ce que nous avons déjà écrit dans un tract en réponse au rapport de la Cour :

- Oui, il y a bien eu un récolement aux ANOM, et il est tenu à jour ;
- Oui, le classement des fonds algériens et indochinois se poursuit de façon intensive : c'est ainsi que pour les années 2013-2016, 590 ml de fonds rapatriés d'Algérie ont été classés et leurs inventaires mis en ligne, ainsi que 135 ml de fonds d'Indochine.

Vous avez déclaré qu'il était « inadmissible » que des fonds ne soient pas encore classés, 50 ans après leur arrivée aux Archives. Comme vous le savez bien, le traitement des archives est un travail de longue haleine, que nous ne développerons pas ici. Le SIAF reconnaît d'ailleurs officiellement l'existence d'ensembles non classés puisqu'une des questions du rapport annuel d'activités rédigé par tous les services d'archives porte sur le « pourcentage de fonds classés sur le total des fonds ».

Ces données vous étant connues, nous ne pouvons que nous étonner que vous ayez cru bon de continuer à propager de telles approximations, surtout dans une enceinte telle que la CAP, où siègent également des représentants du ministère des Affaires étrangères et du développement international et du ministère de la Défense.

Nous nous attendions à ce que vous demandiez au directeur des ANOM pourquoi il avait tenu de tels propos et surtout que vous apportiez votre soutien aux équipes des ANOM en démentant formellement ces allégations.

Il est impensable que le SIAF laisse ainsi un de ses services être dénigré par une des institutions les plus écoutées de la République, il est impensable de laisser dire que les équipes n'accomplissent pas leurs missions, en particulier au regard des remous que ce service a connu depuis plusieurs mois.

Aussi, nous souhaitons que vous fassiez connaître vos priorités scientifiques et vos objectifs pour les ANOM, et que vous rétablissiez la vérité sur le travail accompli depuis de longues années par ce service.

CFDT-CULTURE,
Paris, le 10 avril 2017